



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 septembre 2020

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités)

Le Conseil Municipal de la Commune de Reillanne, dûment convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni à la Salle des Associations le 22 septembre 2020 à 20h30 sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire de REILLANNE

**Présents :** Claire DUFOUR, Muriel LAVALT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, SILVY Lucien, DOMALAIN Jean-Yves, CHEVALIER Jérôme, KHOLER ABBAS Cécile, BAPTISTE Christine, TERRANOVA Sébastien, LABESSOULHE Fanny, Lucie MORATILLE, Jérôme CHEVALIER, Fabien GERVAIS-BRIAND.

**Procurations :**

Jean CASSINI à Claire DUFOUR et Patricia GONNET ASOU à Cécile KHOLER ABBAS.

**Absents :** Max RICHARD

Le quorum étant atteint, Mme Claire DUFOUR- Maire a ouvert la séance et Madame Isabelle GRENUT a été désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020.** L'assemblée a pris connaissance du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Juillet 2020 et décide de son adoption à l'unanimité.

### 1 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2019

L'article L.2224-51 du CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport est public permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement.

Vote : à l'unanimité

### 2- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Ce rapport comprend un compte rendu général de la situation existante du service d'assainissement, puis des fiches détaillées comprenant des indicateurs techniques et financiers pour la commune.

Vote : à l'unanimité

### **3- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Suite au courrier de la Préfecture il y a lieu de délibérer à nouveau sur les délégations consenties au Maire par le conseil municipal en tenant compte des observations énoncées dans celui-ci.

Vote : à l'unanimité

### **4- CONFLITS D INTERETS**

Monsieur Silvy, conseiller municipal, expose que pour éviter tous conflits d'intérêts pour des dossiers d'urbanisme ou tout dossier concernant des intérêts familiaux, le Maire peut procéder à la désignation d'un ou plusieurs conseillers pour la suppléer.

Monsieur Francis MARGUERITE et Monsieur Sébastien TERRANOVA sont désignés pour représenter la commune.

Vote : à l'unanimité

### **5- CONVENTION COMMUNE/SDE**

Une convention de passage entre la commune et le SDE 04 doit être passée pour permettre la pose d'un coffret et la création d'une remontée aérosouterraine sur le domaine public, quartier Peyrouret.

Vote : à l'unanimité

### **6-SUBVENTION CERCLE DE FAMILLE**

Le Président de l'association du cercle de Famille a sollicité Madame le Maire au sujet de la subvention attribuée pour 2020, l'informant que le montant n'était pas suffisant pour couvrir leurs dépenses de fonctionnement.

Le bâtiment que l'association occupe leur appartient.

Il est décidé de verser la somme de 200.00 euros supplémentaires et de prendre en charge les factures d'eau pour 2020.

Vote : à l'unanimité

### **7- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le produit des amendes de police est réparti par les conseillers départementaux qui établissent la liste des bénéficiaires et fixent le montant des attributions selon l'urgence et le coût des travaux à réaliser.

Il est proposé de présenter un projet d'aménagement de l'arrêt de bus de la Garde de Dieu avec l'acquisition d'un abri bus et la pose d'un éclairage.

Le montant des travaux s'élève à la somme HT de 7 576.20 €.

Vote : à l'unanimité

## 8- CONVENTION COMMUNE/PNRL

Madame le Maire donne lecture de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Reillanne et le Parc Naturel régional du Luberon relative au projet de création d'un éco-quartier. Après plusieurs interventions et une longue discussion, Madame le Maire propose de délibérer.

Vote : à l'unanimité

## 9- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL /PLAN DE RELANCE

Après l'épidémie de Covid-19, le Gouvernement a proposé d'abonder la dotation de soutien à l'investissement local DSIL, afin d'accompagner un effort de relance rapide des projets des communes.

Madame le Maire propose de présenter un dossier pour les travaux d'isolation des combles de la Mairie de Reillanne pour un montant HT de 5 294.40 €.

Vote : à l'unanimité

- Constitution de la liste de contrôle de la liste électorale

5 conseillers doivent être désignés, dont 3 de la première liste et 2 de la 2eme liste dans l'ordre du tableau.

Lucien SILVY  
Jean-Yves DOMALAIN  
Sébastien TERRANOVA  
Christine BAPTISTE  
Patricia ASOU

- Modification des tarifs du périscolaire

Tarifs en fonction du quotient familial :

Jusqu'à 516	0.90 centimes
De 517 à 760	1.10 centimes
Au-dessus de 760	1.30 centimes

- Terrasse bar du cours

Monsieur TERRANOVA a été sollicité pour les travaux effectués sur la terrasse du bar du Cours par rapport à l'urbanisme.

Madame DUFOUR indique que l'autorisation d'occupation du domaine public a été accordée et que la mairie va se renseigner auprès des services de l'Etat pour connaître quelles sont les documents d'urbanisme à fournir.

Fin de la séance 19h33.

